

## **Respect de l'accord de collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle** Patrick Cerf (PS)

La communication en français des patients jurassiens n'est pas garantie à l'Hôpital universitaire de Bâle (USB). Ce constat limpide fait écho à la question écrite no 3509 « Collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle : la barrière de la langue est-elle devenue insurmontable ? » du soussigné déposée le 12 janvier 2023. Cette intervention demandait des clarifications au sujet des problèmes de compréhension dus à la langue entre les patients jurassiens et une partie du corps médical de l'Hôpital universitaire de Bâle. La médiatisation liée à cette intervention a eu la vertu de faire se délier les langues de nombreux patients jurassiens qui ont connu des soucis de gravité variable dus à la barrière de la langue et dont les témoignages nous ont été remontés.

Cette réalité de terrain semble toutefois échapper au Gouvernement jurassien. C'est du moins ce qui ressort de sa réponse datée du 31 janvier 2023. S'il reconnaît que des patients jurassiens sont parfois confrontés à cette barrière de la langue, l'Exécutif cantonal indique que le suivi en matière de respect des dispositions du contrat de prestations qui concernent l'utilisation de la langue française est assuré. Le Gouvernement insiste sur les exigences « qualité » qui existent en la matière et qui doivent permettre de garantir la qualité des soins et l'autodétermination du patient.

L'absence d'un véritable rapport ou d'une étude sur le sujet ne permet pas de délimiter l'ampleur ni les contours de ces dysfonctionnements. Les témoignages reçus vont, eux, tous dans le même sens : il n'existe pas de procédure claire destinée au personnel médical pour la prise en charge des patients francophones, que ce soit dans le cadre des consultations, des examens, du séjour en chambre, des convocations écrites ou de la mise à disposition des traitements, etc.

**Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement jurassien la réalisation d'un rapport sur le sujet. Cette analyse servira de base à l'élaboration d'une stratégie visant à faire respecter l'accord de collaboration qui lie l'Hôpital universitaire de Bâle et la République et Canton du Jura en matière de prise en charge des patients francophones.**

Patrick Cerf (PS)

### **Co-signataires**

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)

- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 26 avril 2023

**Documents annexés**

- 2023\_04\_26\_PLT\_Postulat PCE\_USB\_DEF.pdf



Postulat n° \_\_\_\_\_

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

## **Respect de l'accord de collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle**

La communication en français des patients jurassiens n'est pas garantie à l'Hôpital universitaire de Bâle (USB). Ce constat limpide fait écho à la question écrite no 3509 « *Collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle : la barrière de la langue est-elle devenue insurmontable ?* » du soussigné déposée le 12 janvier 2023. Cette intervention demandait des clarifications au sujet des problèmes de compréhension dus à la langue entre les patients jurassiens et une partie du corps médical de l'Hôpital universitaire de Bâle. La médiatisation liée à cette intervention a eu la vertu de faire se délier les langues de nombreux patients jurassiens qui ont connu des soucis de gravité variable dus à la barrière de la langue et dont les témoignages nous ont été remontés.

Cette réalité de terrain semble toutefois échapper au Gouvernement jurassien. C'est du moins ce qui ressort de sa réponse datée du 31 janvier 2023. S'il reconnaît que des patients jurassiens sont parfois confrontés à cette barrière de la langue, l'exécutif cantonal indique que le suivi en matière de respect des dispositions du contrat de prestations qui concernent l'utilisation de la langue française est assuré. Le gouvernement insiste sur les exigences « qualité » qui existent en la matière et qui doivent permettre de garantir la qualité des soins et l'autodétermination du patient.

L'absence d'un véritable rapport ou d'une étude sur le sujet ne permet pas de délimiter l'ampleur ni les contours de ces dysfonctionnements. Les témoignages reçus vont, eux, tous dans le même sens : il n'existe pas de procédure claire destinée au personnel médical pour la prise en charge des patients francophones, que ce soit dans le cadre des consultations, des examens, du séjour en chambre, des convocations écrites ou de la mise à disposition des traitements, etc.

**Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au gouvernement la réalisation d'un rapport sur le sujet. Cette analyse servira de base à l'élaboration d'une stratégie visant à faire respecter l'accord de collaboration qui lie l'Hôpital universitaire de Bâle et la République et Canton du Jura en matière de prise en charge des patients francophones.**

---

Delémont, le 26 avril 2023

Pour le Groupe parlementaire socialiste, le responsable :

Patrick Cerf